

# La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement

Christophe Z. GUILMOTO\*, Frédéric SANDRON\*\*

*S'il existe généralement, plus ou moins bien structuré selon les pays, un véritable « marché du travail » où se rencontrent offres et demandes d'emploi, il n'existe guère de « marché des migrations », sauf de façon marginale. La décision de migrer, surtout pour les pionniers et plus encore pour les habitants d'un pays en développement, se prend souvent sans connaissance très précise des conditions de vie et d'emploi dans la zone d'arrivée (qu'il s'agisse d'une grande ville du même pays ou d'un pays étranger). Pour Christophe GUILMOTO et Frédéric SANDRON, il s'agit surtout, au moment où est prise la décision de migrer ou de ne pas migrer, de minimiser les risques, et le choix devra prendre en compte un ensemble de conventions, règles, normes et systèmes de valeurs, qui sont propres à chaque société et constituent le cadre « institutionnel » du processus migratoire. C'est l'analyse de ce cadre institutionnel qui permet, notamment, de comprendre la mise en place de réseaux et de filières où s'inscrivent souvent les migrations individuelles.*

Compétences personnelles des individus ou contraintes macro-économiques ont été pendant longtemps les angles d'approche privilégiés pour l'étude de la migration dans les pays en développement. À l'échelle globale, la migration découlerait du déséquilibre structurel entre les systèmes productifs mis en contact par l'extension historique des échanges ; à l'échelle micro, la migration serait une réponse individuelle aux déséquilibres salariaux entre régions ou entre secteurs économiques<sup>(1)</sup>. Ces niveaux d'analyse ne permettent cependant pas d'appréhender le rôle des entités intermédiaires dans la prise de décision des migrants. La nou-

---

\* IRD, French Institute, Pondicherry, India.

\*\* IRD, Laboratoire Population Environnement, Université de Provence.

Ce texte est le produit d'un programme de travail visant à intégrer, à partir de recherches empiriques conduites par les auteurs dans plusieurs pays en développement, différentes approches (économiques, démographiques, sociologiques) du phénomène migratoire au sein d'un cadre théorique commun fondé sur les théories économiques des institutions (GUILMOTO et SANDRON, 1997). Nous remercions la rédaction et les lecteurs de la revue pour leurs suggestions.

<sup>(1)</sup> Pour des reprises récentes de ces différentes approches, fortement exclusives, voir par exemple CASTLES et MILLER (1993) et GHATAK *et al.* (1996).

velle économie du développement et l'approche institutionnaliste fournissent à cet égard des outils nouveaux pour l'analyse des migrations, qui peut être reformulée en des termes correspondant mieux à la grande diversité des situations locales rencontrées. Ce cadre conceptuel est plus réaliste pour les économistes, les sociologues ou les démographes qui observent la mobilité des populations dans le détail, du fait notamment de l'imbrication des différentes échelles (individuelle, familiale, communautaire) et de la dynamique des réseaux, phénomènes caractéristiques des mécanismes migratoires dans les pays en développement.

Le propos de cet article est de présenter cette nouvelle approche de manière synthétique, puis de proposer un cadre général d'analyse dans lequel la migration est considérée comme une institution. Si le paradigme n'est pas complètement inconnu de la recherche économique, il n'existe pas, en revanche, d'application systématique de l'approche institutionnaliste au thème des migrations<sup>(2)</sup>. L'apport de cette perspective nouvelle est double. Tout d'abord, elle nous semble être plus rigoureuse dans son appréhension des dynamiques migratoires locales et se prêter mieux à l'exercice prédictif que les analyses traditionnelles. Ensuite, grâce à un corpus théorique désormais bien étoffé et un nombre important d'études empiriques, il est possible d'en inférer un certain nombre de propositions, ayant statut d'hypothèses de travail, qui offrent des perspectives nouvelles à l'étude de la mobilité dans le Tiers-Monde.

Le début de cet article opère un va-et-vient entre théories du développement et leur application à la migration. Nous souhaitons souligner brièvement la nature des innovations dans la théorie économique institutionnelle et leurs conséquences sur une vision globale de la migration dans le Tiers-Monde. Dans la seconde partie, nous examinerons plus en détail l'implication de différents principes d'analyse hérités de l'approche institutionnaliste. Il sera alors question plus concrètement de la mise en place de l'institution migratoire, de ses règles et de son organisation. On examinera ainsi la place prépondérante occupée par les réseaux migratoires dans les mécanismes de mobilité. En fin d'article, on réfléchira sur les dynamiques évolutives endogènes et exogènes de la migration à partir de notre perspective.

## I. – Le risque et l'utopie du marché migratoire

Exposons tout d'abord la nouvelle économie du développement et ses prolongements institutionnalistes pour mettre en avant ses apports potentiels à la réflexion sur les migrations. Pour ne pas alourdir notre propos, notre présentation restera brève et les lecteurs économistes nous en par-

(2) Pour une approche institutionnaliste de la fécondité, voir par exemple le travail plus sociologique de McNICOLL (1994).

donneront<sup>(3)</sup>. Il existe d'ailleurs de bonnes présentations de ces nouvelles théories, auxquelles nous renvoyons le lecteur pour plus d'éclaircissements<sup>(4)</sup>. Pour situer clairement nos options théoriques, nous pouvons énoncer quelques considérations d'ordre général sur le contexte propre aux pays en développement, considérations qui serviront de point de départ pour notre analyse.

Proposition 1 :

*Le monde en développement se caractérise avant tout par des marchés incomplets, déficients ou inexistants, dans un environnement marqué par l'incertitude et le coût élevé de l'information. La prévention contre les risques, plutôt que la maximisation de leur revenu, est le principe central qui guide la stratégie des acteurs.*

Nous choisissons ainsi de mettre l'accent sur l'un des traits distinctifs des pays du Tiers-Monde, à savoir le faible développement et l'imperfection des marchés (absence, incomplétude, etc.) dans la régulation des échanges. Prenons-en deux exemples. Le marché du travail est socialement très segmenté, de sorte qu'employeurs et employés potentiels se rencontrent rarement de manière optimale; leurs relations sont plus souvent fondées sur des liens coutumiers (filères ethniques, servage, entraide familiale, etc.) que sur des contrats de travail standardisés, courants dans les pays industrialisés<sup>(5)</sup>. Un autre exemple correspond aux défaillances du marché du crédit, résultat de la faiblesse du système bancaire moderne, auquel un ensemble très varié de dispositifs locaux plus traditionnels (tontine, prêts intra-familiaux, usure, etc.) supplée.

En outre, les échanges sont soumis à des risques multiples, liés autant à ces marchés déficients qu'à l'environnement productif ou aux aléas climatiques et sanitaires; l'information, en tant que ressource pour l'échange, est rare, incomplète et coûteuse à obtenir hors d'un milieu local donné. Risque et manque d'information amènent les individus ou les ménages à privilégier la diversification de leurs stratégies, plutôt que l'intensification ou la spécialisation qui pourraient s'avérer trop dangereuses en cas de retournement brutal de conjoncture (crise climatique, économique, politique, etc.). On considérera alors la prévention contre le risque comme un des objectifs premiers des arrangements économiques dans le Tiers-Monde, quitte à tempérer le rôle prêté dans les théories néoclassiques au principe de maximisation de l'utilité en termes purement monétaires.

<sup>(3)</sup> Nous sommes conscients de certains choix opérés dans la diversité des analyses; nous privilégions notamment l'échelle micro à laquelle sociologues et démographes peuvent observer la mise en place et le fonctionnement concret de la migration. Pour une discussion plus large des implications des nouvelles théories économiques, voir GUILMOTO et SANDRON (1999).

<sup>(4)</sup> Sur la nouvelle économie du développement, voir par exemple STIGLITZ (1986), ROSENZWEIG *et al.* (1988), NABLI et NUGENT (1989), etc. Pour une présentation en français, voir HE (1994).

<sup>(5)</sup> Pour une étude sur le marché de l'emploi en Inde, voir par exemple HARRISS *et al.* (1990).

Si l'on accepte l'idée que la migration est un moyen de diversifier les risques au niveau familial, nous poserons une deuxième proposition qui découle de ces remarques.

Proposition 2 :

*La migration professionnelle dans les pays en développement est une transaction intertemporelle complexe. Elle ne peut se réduire à une réallocation spatiale ou sectorielle de main-d'œuvre, limitée par les seules contraintes géographiques (distance) ou politiques (frontières).*

Pour commenter cette proposition, il faut faire un détour par le modèle du marché migratoire. La migration a longtemps été conçue comme un simple ajustement aux différentes dotations entre régions ou secteurs productifs. Si le contexte des échanges était différent, affranchi notamment de coûts de transaction et d'information élevés, la migration répondrait sans doute plus fidèlement aux règles d'un marché interspatial, intersectoriel et individuel de la main-d'œuvre. La littérature relative aux pays industrialisés peut en effet avancer des modèles qui font de la migration professionnelle un phénomène impliquant des agents économiques rationnels et informés, se redistribuant entre différents lieux de travail en fonction de déséquilibres salariaux ou des attraits spécifiques des localités. Selon ce modèle simplifié, la migration représente un ajustement à des différences structurelles, compte tenu des effets négatifs de la distance ou des frontières. En langage plus canonique, on dira que le migrant opte pour la localisation optimale, maximisant son utilité diminuée des coûts globaux de migration sur un horizon temporel donné<sup>(6)</sup>.

À défaut d'être réellement plausible, cette simplification possède d'indéniables vertus heuristiques, en mettant à plat certaines dimensions structurelles du phénomène migratoire (telles que le rôle des écarts de salaires ou le coût variable de la migration) qui entreront toujours en ligne de compte dans la décision; elle éclaire toutefois mal les situations concrètes des pays en développement, notamment parce qu'elle tient la migration pour un mécanisme statique répondant principalement aux seuls déséquilibres actuels du marché, ces derniers étant déterminés par des facteurs structurels et exogènes. Or, dans les pays en développement, la migration est loin d'être un phénomène aussi mécanique, du fait de son caractère éminemment collectif : le cycle migratoire d'une région (ou d'un groupe social, d'un village, etc.) est un phénomène historique qui dépend, à chaque étape, autant des changements structurels de l'environnement que des étapes précédentes. La réponse aux déséquilibres d'offre et de demande de main-d'œuvre est lente, souvent incomplète, et ne correspond que partiellement à l'ensemble des dynamiques migratoires observées.

Nous allons à présent progresser dans l'analyse en examinant un ensemble de propositions tirées des théories institutionnalistes et leur appli-

<sup>(6)</sup> Voir notamment JAYET (1996) pour une revue de la littérature et les thèses de Borjas discutées par MASSEY *et al.* (1993, p. 434).

cabilité à l'étude de la migration. Par souci de simplicité, nous avons choisi de présenter six autres postulats propres à l'économie néo-institutionnelle. La suite de l'article sera consacrée à une discussion détaillée de leurs implications pour la réflexion sur les migrations, aussi bien dans leurs dimensions théoriques qu'au regard des analyses empiriques du phénomène migratoire.

## II. – Les coûts de transaction migratoire

D'un point de vue méthodologique, l'analyse néo-institutionnelle se distingue par l'intérêt qu'elle porte aux formes de l'échange, et notamment aux coûts de transaction. Depuis Adam Smith, l'économie classique considère en effet que les échanges sont gratuits ou « sans friction ». Or, depuis les années quatre-vingt<sup>(7)</sup>, les économistes s'intéressent aux coûts propres aux échanges, coûts qui s'ajoutent aux coûts de transformation dans la fixation des prix. Il s'agit, d'une part, des coûts d'information sur le produit échangé et, d'autre part, des coûts contractuels propres à l'échange (Williamson, 1985). Dans le Tiers-Monde, l'absence ou la déficience des marchés induit des coûts de transaction et de coordination très élevés, qui ralentissent la dynamique de l'échange.

Proposition 3 :

*Le Tiers-Monde se distingue par le type de transactions qui domine les échanges, plutôt que par la nature de l'appareil productif.*

La migration<sup>(8)</sup> est assimilée depuis longtemps à un échange entre régions ou pays. Il s'agirait d'un transfert de main-d'œuvre d'une région à une autre, que celui-ci soit temporaire ou permanent. La fiction du marché migratoire consiste à supposer que les migrants circulent librement entre régions selon les déséquilibres de leurs dotations en capital ou en main-d'œuvre.

En réalité, la migration ne peut se réaliser sans investissement préalable et en l'absence de toute information. Nous pouvons établir une liste (non exhaustive) des multiples freins à la migration : information sur le lieu de destination, investissement en termes de coût du trajet et d'installation, possibilités de séjour, difficultés d'insertion professionnelle, possibilités de maintenir des liens (familiaux, économiques, etc.) avec la région d'origine. Dans les pays en développement, ces informations et investissements préalables sont fort coûteux et hors de portée du candidat individuel. Par exemple, du fait des déficiences propres aux marchés du logement et de l'emploi dans les villes du Tiers-Monde, le migrant fraîchement arrivé

<sup>(7)</sup> L'article de COASE (1960) est central pour ce débat. Voir également NORTH (1990, p. 27-35).

<sup>(8)</sup> Dans cet article, nous nous limiterons le plus souvent à des illustrations se référant au cas des migrations de main-d'œuvre dans les pays en développement. Il s'agira le plus souvent de migrations du rural vers l'urbain.

devra sûrement payer fort cher son gîte et son recrutement. De même, il lui faudrait emprunter à très fort taux l'argent nécessaire pour financer son trajet, son installation et son insertion professionnelle en ville. En termes informationnels, il a peu de chances d'être individuellement renseigné des conditions prévalant dans diverses régions d'immigration potentielle ; de la même façon, son employeur potentiel risque fort d'être mal renseigné sur les compétences d'un migrant non qualifié<sup>(9)</sup>. De sorte que, même si elle est possible, la migration individuelle semble être beaucoup trop coûteuse et aléatoire pour se réaliser spontanément. Les différents marchés sur lesquels la migration prendrait ailleurs appui (logement, emploi, crédit, etc.) sont trop peu développés pour permettre aux ruraux de se risquer en ville.

Il va sans dire que ces conditions particulièrement adverses ne correspondent pas à toutes les situations observées dans les pays en développement, en raison notamment du fort degré d'organisation de la migration qui sera discuté plus loin. Il s'agit pourtant de conditions par défaut, prévalant pratiquement partout et expliquant pourquoi la plupart des migrations possibles ne se réalisent pas. En effet, la diversité des migrations observées est parfois trompeuse : ce qui devrait frapper, c'est au contraire combien sont limités les choix offerts aux migrants. On observe des concentrations tout à fait singulières de certains migrants en certains lieux, associées à des filières migratoires spécifiques ; celles-ci relient des régions rurales et des sous-populations spécifiques à des destinations spécifiques (et, à l'intérieur d'entre elles, des quartiers urbains spécifiques et des sous-secteurs économiques spécifiques). Une filière migratoire est ainsi le plus souvent propre à certains groupes sociaux migrants et à certains secteurs d'activité sur le lieu d'accueil, avec pour effet un cloisonnement des courants migratoires. Aucune théorie économique classique de la migration ne peut rendre compte de cette compartimentation, car ce sont des mécanismes sociaux qui semblent avant tout expliquer ces spécificités.

Pour que les migrations se réalisent, il aura pourtant fallu qu'un courant initial de migrants se soit dirigé vers des destinations inconnues, courant constitué des migrants prêts à absorber les coûts et les chocs de l'innovation. Deux types de cas se présentent : soit les migrants sont en état de supporter ces coûts d'investissement, soit ces coûts sont pris en charge par un tiers<sup>(10)</sup>. Dans le premier cas, la migration initiale sera le fait des individus pour lesquels le coût de la migration est très bas ou, ce qui revient au même, pour lesquels le coût de maintien en leur lieu d'origine est très élevé. Il peut s'agir, d'une part, d'individus en rupture de ban (en fuite, expulsés) ou dépourvus de toute responsabilité familiale, et d'autre part, d'individus détenteurs d'un fort capital individuel transférable (capital humain ou moné-

<sup>(9)</sup> L'existence de diplômes reconnus est un premier pas dans l'organisation du marché anonyme de la main-d'œuvre.

<sup>(10)</sup> Un auteur distingue les « migrants contractualisés » (*contract migrants*), pour lesquels la probabilité d'obtenir un emploi est élevée, des « migrants spéculatifs » (*speculative migrants*) qui viennent tenter leur chance sans support informationnel ni logistique et pour lesquels la probabilité de trouver un emploi est plus faible (POOT, 1996).

taire, etc.). Avant qu'elle débouche éventuellement sur l'établissement d'échanges plus importants, cette étape migratoire restera nécessairement de faible volume et, de ce fait, mal décrite dans la littérature. Elle se trouve toutefois attestée par différents phénomènes. Ainsi, dans toutes les sociétés, la migration a été une solution individuelle (aussi bien que collective) pour les membres excommuniés, persécutés, ou tout simplement marginalisés dans les rapports sociaux ordinaires. En Afrique de l'Ouest, elle peut correspondre tout aussi bien à une fuite ou une expulsion de membres déviants qu'à une entreprise d'émancipation personnelle<sup>(11)</sup>.

Dans le second cas, beaucoup mieux connu, la migration est organisée depuis le début et prise en charge directement ou indirectement par le secteur de recrutement. Ce peut être le cas extrême de l'esclavage, mais on connaît de nombreuses autres formes de recrutement organisé. Prenons par exemple l'institution de l'*Indenture Labour*, puis du *Kangani*, par lesquels sont passés plusieurs millions de migrants indiens pour aller travailler dans diverses zones coloniales de plantation (telles que Sri Lanka, Fidji, les Antilles, les Mascareignes, etc.). Les personnes engagées étaient recrutées en Inde même ; leur trajet jusqu'aux plantations et leur installation sur place étaient pris en charge. La dette contractée par les migrants auprès de leurs recruteurs était prélevée sur leur salaire à venir (Guilmoto, 1991). En termes transactionnels, ce dispositif offrait l'avantage de prendre en charge à la fois toutes les dépenses initiales du migrant et de garantir la transaction (emploi et logement assurés, salaire garanti, etc.). Les autorités coloniales, favorables aux intérêts des planteurs, mettaient en place des législations draconiennes, de type esclavagiste, afin que les migrants ne s'enfuient pas des plantations avant d'avoir remboursé ces avances.

Des formes d'embauche similaires ont existé initialement entre des entreprises situées dans divers pays industrialisés (France, Allemagne, etc.) et des pays pourvoyeurs de main-d'œuvre (Maroc, Turquie, etc.). Ce système a aussi été utilisé à l'intérieur du bloc socialiste, encadrant notamment les transferts de main-d'œuvre de Cuba ou du Viêt Nam vers certains pays d'Europe de l'Est (Pérez-López et Daz-Briquets, 1990). Ces systèmes de recrutement organisé pour la main-d'œuvre non qualifiée sont en définitive fort complexes et ne subsistent que tant que les courants migratoires du premier type ne sont pas assez fournis pour autoriser les migrations « spontanées ».

---

<sup>(11)</sup> Cf. BARDEM (1993) et THUMERELLE (1986, p. 7) qui écrit : « la mobilité spatiale remplit aussi des fonctions anthropologiques et mythiques. Elle résout des conflits familiaux, des conflits de générations. Elle permet d'échapper aux pesanteurs du milieu originel et facilite l'affirmation de soi. [...] Il y a dans la migration un côté aventureux qui n'est pas sans séduction [...] pour la plupart des migrants potentiels qui sont jeunes. Il ne faut en effet jamais perdre de vue le fait que la grande majorité des migrations sont réalisées entre la sortie de l'adolescence et l'entrée dans les âges mûrs ».

### III. – En l'absence de marché, quelle(s) institution(s) ?

Nos remarques précédentes ont mis en évidence la difficulté qu'il y aurait à réduire la migration à un échange mécanique de main-d'œuvre entre régions. Une dimension particulière a été évoquée, nécessitant un détour par l'économie : l'échange migratoire prend naissance dans un environnement marqué par l'incertitude. La nouvelle économie institutionnelle insiste précisément sur une caractéristique majeure des pays en développement : la forte dépendance au risque et à ses conséquences parfois dramatiques. Pour mieux comprendre la situation des migrants et de leurs proches, il faut rappeler qu'en milieu rural les aléas de la production agricole peuvent conduire à des années de revenus insuffisants, que ce soit du fait d'une sécheresse ou d'une inondation, d'un conflit armé ou d'une attaque de locustes. En milieu urbain, les emplois peu qualifiés et l'absence d'assurance-chômage induisent de même une situation de forte précarité. Les migrants, souvent mal insérés socialement dans leur pays d'accueil, sont particulièrement sensibles aux effets des retournements de la conjoncture économique. À cela, ajoutons que l'instabilité politique confère aux communautés immigrées une vulnérabilité toute particulière, avec des risques d'expulsion ou de persécution bien réels<sup>(12)</sup>.

Dans ces conditions, les stratégies des agents vont davantage consister à minimiser les risques qu'à maximiser les profits, sans que cela soit irrationnel (Rosenzweig, 1988). Dans le Tiers-Monde, les systèmes financiers sont encore peu développés et la mise en place d'un marché de l'assurance (sécurité sociale, retraites, indemnités de chômage, assurances sur les récoltes, assurances décès ou invalidité) s'avère balbutiante ; l'absence de marchés efficaces est compensée par l'existence d'institutions supplétives. Souvent considérées comme des survivances du passé ou des obstacles tangibles au développement, ces institutions jouent en fait un rôle majeur dans la régulation des échanges. Ces institutions correspondent à un ensemble de règles qui permettent le fonctionnement des organisations formelles ou informelles.

Proposition 4 :

*L'institution vise à encadrer les transactions (en définissant leurs modalités, en les garantissant et en les pérennisant) dans un environnement marqué par l'incertitude.*

Le concept d'institution n'est pas nouveau et son usage est très courant en sciences sociales. Précisons la définition qu'on en donnera ici, dé-

(12) Quelques exemples récents : persécution des Chinois en Indonésie, massacre et expulsion des Mauritaniens du Sénégal et des Sénégalais de Mauritanie, expulsion de travailleurs étrangers de différents pays d'Afrique comme la Libye ou le Nigeria, départ d'immigrés pendant et après la guerre du Golfe, etc.



rivée des travaux de l'économie institutionnaliste : « Par institution, on entendra un ensemble de règles socio-économiques [...] [qui] visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation et d'utilisation des ressources pourront s'effectuer » (Ménard, 1990, p. 15)<sup>(13)</sup>. Selon cette acception, les institutions les plus ancêtres sont souvent devenues des lois ou des coutumes établies qui privilégient l'ancienneté de l'arrangement institutionnel. Mais des institutions peuvent se mettre en place avec des délais beaucoup plus rapides, en réponse par exemple à une innovation technologique. C'est le cas de nombreuses institutions migratoires, qui se sont mises en place assez récemment dans des sociétés rurales jusqu'alors fortement enclavées.

Une définition plus large de l'institution peut être empruntée à North (1990) selon laquelle les institutions sont les systèmes de contraintes régulant les interactions humaines. Ces règles ont une tendance à se reproduire dans le temps, d'abord parce qu'elles permettent de faire fonctionner la société en l'absence de formes plus pures de marché, ensuite parce qu'elles sont intériorisées, enfin parce qu'elles sont imbriquées dans un système complexe d'institutions dont il est difficile d'extraire une règle sans perturber les autres. Droits sur la terre, tontines, droits d'aînesse, division sexuelle du travail ou modes de transmission patrimoniale sont des exemples d'institutions qui règlent la vie des communautés<sup>(14)</sup>.

Les institutions servent aux organisations, formelles ou informelles, que l'on définira pour faire simple comme « des ensembles de personnes partageant un objectif commun ». Comme nous l'enseigne la théorie des organisations, une organisation, contrairement à un individu, peut se permettre d'être *risk-taker*. Plus une organisation est importante, plus elle peut facilement lisser les risques dans le temps et dans l'espace<sup>(15)</sup>. C'est une des raisons pour lesquelles on observe dans nombre de sociétés en développement une hiérarchie d'organisations (ménage nucléaire, famille élargie, lignage, clan, ethnie, fratrie, caste, classe d'âges, confrérie, quartier, village, etc.) aux interactions complexes mais en général très bien codifiées. Hugon (1993) qualifie ces communautés de « réducteurs d'incertitude », dans la mesure où elles seules permettent une vision à long terme. Un des mécanismes les plus puissants autorisant ceci est l'existence d'institutions diverses, permettant de réguler les échanges. Depuis une vingtaine d'années, les travaux des économistes ont tenté d'élucider le rôle joué par la famille et son efficience particulière<sup>(16)</sup> dans l'organisation productive. Plus généralement, les mécanismes de solidarité collective qui permettent de

(13) Voir aussi MÉNARD (1995).

(14) Pour plus de détails sur ce point, HE (1994) décrit les avantages de certaines institutions informelles sur leurs équivalents formels.

(15) Il existe cependant une taille optimale au-delà de laquelle d'autres problèmes de coordination et de contrôle peuvent surgir.

(16) BEN PORATH (1980) a ainsi montré comment l'internalisation des échanges pratiqués au sein de la famille, en lieu et place du marché, permettait d'économiser sur les coûts de transaction qui leur sont inhérents. Voir également POLLACK (1985). De nombreux travaux ont développé ces idées en les formalisant dans le cadre des théories néo-institutionnalistes. À propos de l'Afrique, voir par exemple REQUIER-DESJARDINS (1994).

partager les risques offrent la meilleure protection possible contre les effets des aléas économiques (Fafchamps, 1992).

Une des premières dérivations de la nouvelle économie du développement dans la réflexion sur les migrations, due à Stark, a consisté à souligner les avantages de la migration en termes de prévention contre le risque. Le principe de l'organisation familiale est en effet de diversifier les sources de revenus<sup>(17)</sup>. Ceci se fait en déployant une gamme d'activités différentes et/ou en envoyant certains membres de la famille dans d'autres lieux, de préférence là où les risques ne sont pas les mêmes que dans la zone de départ. C'est une des raisons majeures justifiant que les migrations des zones rurales vers les zones urbaines soient privilégiées. Une illustration nous en est donnée par une étude consacrée aux réponses à la crise climatique du Sahel (Mortimore, 1989). L'auteur, étudiant une population du nord du Nigeria, relève une gamme très limitée de réponses possibles à la sécheresse, parmi lesquelles la mobilité est une des solutions les plus efficaces à court terme. De même, une étude anthropologique sur les réseaux migratoires au Sénégal de Fall (1988, p. 37) détaille les mécanismes de complémentarité qui existent entre les revenus issus des activités des migrants à Dakar et l'activité agricole des familles restées au village. Au sein d'une famille, l'auteur montre l'importance des revenus urbains de deux jeunes migrants, leur retour fréquent au village pour la redistribution, et l'emploi différencié de ces revenus par la famille selon la période de l'activité agricole.

Mais si nous appréhendons la migration comme une réponse au risque, c'est-à-dire comme une composante de la stratégie de diversification des risques, il ne faut pas perdre de vue pour autant que la migration est elle-même une activité risquée. Les migrations individuelles (et souvent incontrôlées) sont en effet des entreprises hardies, et les sociétés d'origine des migrants encadrent ces mouvements, allant parfois jusqu'à les interdire purement et simplement. L'augmentation du nombre de participants (individus et organisations) et le caractère complexe de la transaction migratoire<sup>(18)</sup> entraînent donc rapidement son *institutionnalisation* dans de nombreuses sociétés rurales du monde en développement. Par institutionnalisation, nous entendons sa transformation en un système d'apparence quasi autonome, doté de règles et de normes, permettant à des individus et des organisations spécifiques d'atteindre leurs objectifs de bien-être.

Si nous avons souligné que l'institution migratoire était un système d'apparence quasi autonome, c'est parce qu'il est possible d'isoler un ensemble de règles propres au processus migratoire. Mais en réalité, l'institution migratoire s'insère dans une structure institutionnelle plus complexe, régissant les rapports politiques ou fonciers ou les mécanismes de solidarité

<sup>(17)</sup> Voir STARK (1978), STARK et LEVHARI (1982), ROSENZWEIG et STARK (1989). Pour une étude empirique, voir LAMBERT (1994).

<sup>(18)</sup> Nous définissons la transaction migratoire comme un ensemble de contrats implicites ou explicites passés entre les individus et les organisations ayant un rôle à jouer dans le processus migratoire.

collective<sup>(19)</sup>. Il convient donc de replacer à présent les mouvements migratoires des individus dans leur contexte social, c'est-à-dire dans des structures marquées par l'importance des hiérarchies d'organisations. On distinguera pour simplifier deux niveaux de structuration supra-individuelle : l'unité de production et de consommation (la « famille ») et l'unité d'identification sociale et culturelle (la « communauté »). Famille et communauté se déclinent selon de nombreuses variantes locales telles que la famille étendue, la branche patrilinéaire ou le segment de lignage pour la famille, la sous-caste, le quartier, le village ou encore le groupe ethnique pour la communauté. À ces deux échelles correspondent différents niveaux de solidarité et de droits réciproques.

Le coût de l'émigration comprend des investissements préalables (élevage des enfants, acquisition du capital humain puis trajet et insertion dans le lieu de migration) et un coût d'opportunité futur (perte d'un actif) pour la famille du migrant et pour la communauté. Des profits sont anticipés en retour, notamment sous forme de transferts monétaires ou matériels. Du fait de la multiplicité des organisations sociales dans lesquelles est plongé l'individu, l'équation coûts-bénéfices de la migration fait intervenir un grand nombre de participants<sup>(20)</sup>. Les participants de la transaction migratoire sont liés entre eux par un accord tacite sur la répartition des coûts et des profits de la migration : le *contrat migratoire*<sup>(21)</sup>. Ce contrat vise notamment à prémunir la famille d'origine contre l'opportunisme éventuel du migrant qui choisirait, une fois son insertion réussie, de rompre ses liens avec ses proches. Pour la famille, et de manière plus générale pour l'ensemble de la communauté, un tel comportement met en danger tout le système, puisque les aides consenties aux futurs migrants seraient des investissements perdus.

Nous nous intéressons ici à une transaction qui intervient *entre migrants et non-migrants*, à l'intérieur de la famille et, dans une moindre mesure, de la communauté d'origine. Nous n'examinons pas la migration dans la logique interrégionale, ou intersectorielle, typique des études géographiques ou économiques traditionnelles. L'entourage, qui a supporté les coûts d'éducation et de formation en capital humain du migrant, attend de celui-ci qu'il lui envoie une part de ses revenus. En contrepartie, le migrant attend de sa famille une aide à l'installation, ainsi qu'une aide au retour si la migration n'obtient pas la réussite escomptée. Poirine (1997) parle

<sup>(19)</sup> Dans une étude sur les marbriers de la région de Carrare en Italie, MAROTEL (1993, p. 103) analyse bien les effets croisés entre les différentes organisations, le marché du travail et le processus migratoire dont il parle en ces termes : « Ce processus n'est pas qu'une juxtaposition de logiques et de stratégies individuelles : c'est non seulement le patrimoine entrepreneurial (et bien souvent familial) qui se constitue et s'élargit ainsi au fil du temps et des circulations, mais aussi, et plus largement, celui du dispositif tout entier et en contrepoint, nous y reviendrons, celui des milieux auxquels il est connecté : il y a renforcement *réciproque*, des entreprises au dispositif (patrimoine individuel : patrimoine collectif), de la zone de Carrare à ses pôles extérieurs, enfin de l'un à l'autre de ces deux niveaux ».

<sup>(20)</sup> Alors que les équations coûts-bénéfices dérivées du modèle de Todaro sont strictement individuelles. Voir par exemple GHATAK *et al.* (1996).

<sup>(21)</sup> Cf. STARK (1991), HODDINOT (1994), LAMBERT (1994), GUILMOTO (1998).

même de « marché financier, informel et interne » pour décrire cette transaction.

Pour les non-migrants, l'importance du respect de ce contrat de la part du migrant est vitale. Or, bénéficiaire de l'investissement en capital humain et ne pas rembourser sa « dette » pourrait être tentant pour le migrant. C'est pourquoi les familles et les différentes communautés impliquées dans la transaction migratoire ont élaboré un ensemble de mécanismes de contrôle des migrants, très performant. Mariage au village du migrant, droit de propriété sur les terres, transmission du patrimoine, mais aussi effet de réputation<sup>(22)</sup> permettent un contrôle à distance. En outre, le regroupement des migrants dans les zones d'accueil est un gage de « bonne conduite » eu égard à la surveillance des pairs ou des familles elles-mêmes.

#### IV. – Règles et routines migratoires

Les institutions ne jouent pas directement le rôle de mécanisme de coordination des échanges, mais elles constituent le cadre socio-économique dans lequel ces mécanismes peuvent fonctionner : l'institution consiste en un système de règles qui permettent le fonctionnement de l'échange. L'existence de ces règles permet de diminuer sensiblement les coûts de coordination et d'information, notamment parce qu'elles bornent les comportements à un nombre limité de choix possibles. Par exemple, le candidat à la migration originaire d'une communauté donnée ne pourra choisir qu'un nombre extrêmement faible de destinations en regard de la multitude des destinations théoriquement possibles. Les règles afférentes à l'institution migratoire recouvrent pratiquement tous les aspects de la question : quels migrants ? quand et où migrer ? que faire des profits de la migration ? Etc.

Proposition 5 :

*L'institution correspond à un ensemble de conventions, règles, normes, routines, systèmes de valeurs, etc.*

Chaque fois qu'un système migratoire se stabilise, c'est la conséquence de la répétition de certaines pratiques routinières des migrants, elles-mêmes liées à la régularité des règles sur lesquelles leur comportement s'appuie. On en donnera deux exemples venus d'Inde et des Philippines.

L'immigration urbaine en Inde s'appuie essentiellement sur la solidarité familiale. Il n'est pas possible pour le migrant d'abuser trop longtemps de l'hospitalité de ses proches et celui-ci doit très vite trouver un emploi<sup>(23)</sup>. Dans ce contexte, Banerjee (1983) a étudié les réseaux migra-

<sup>(22)</sup> Les avantages d'une bonne réputation ne sont pas que moraux ou sociaux. Ils sont aussi économiques. Ainsi, la perspective d'octroi de prêts, d'aides de la communauté ou la possibilité de revenir au village en cas d'échec sont loin d'être des facteurs négligeables dans le comportement des migrants.

<sup>(23)</sup> À comparer avec la situation africaine décrite plus bas (Locoh, 1989).

toires à Delhi sur la base d'interviews d'un échantillon de 1 408 migrants issus de zones rurales. Parmi eux, 86 % connaissaient un parent ou un membre du village établi à Delhi quand ils y sont venus ; ceux-ci les ont aidés en leur fournissant nourriture, logement et assistance à la recherche d'emploi. Le fonctionnement migratoire repose sur quelques règles et normes comportementales que l'on peut énoncer ainsi :

Règle 1. Les migrants ont comme perspective de rentrer au village après une période de travail en ville ou quand ils partiront à la retraite.

Règle 2. Ils ont la volonté de recréer une microsociété similaire à celle de départ.

Règle 3. Celui qui fait venir un migrant a la responsabilité de lui trouver un emploi.

Règle 4. Ceux qui sont déjà installés à Delhi sont obligés, en vertu de la loi coutumière, d'aider un migrant.

Lorsqu'on recoupe ces règles, il est très intéressant de voir quel est leur pouvoir régulateur sur la migration. Ainsi, la faible intégration des migrants dans le lieu d'accueil les incite à recréer leur microcosme d'origine au sein de la ville (règle 2). Seul, cet objectif verrait son accomplissement dans la maximisation du nombre de migrants. Or, il faut à la fois éviter un exode villageois irréversible, et permettre aux migrants de vivre décemment en ville. C'est pourquoi l'instauration de la règle 3 permet de limiter le nombre de migrants en faisant porter la responsabilité de la réussite de la migration sur l'initiateur de celle-ci, qui est à Delhi. La règle 4 assure un réglage fin et un degré de liberté au sein de l'institution migratoire. En effet, un migrant peut aussi tenter sa chance sans y avoir été invité par des parents ou amis ; dans ce cas, la communauté sur place lui doit assistance, mais dans une moindre mesure que dans le cas précédent<sup>(24)</sup>. Les règles 3 et 4 expliquent un fait observé difficilement interprétable à la lumière de l'analyse standard : les migrants s'adressent en priorité aux membres de leur famille pour trouver un emploi, même s'ils connaissent d'autres villageois émigrés à Delhi. Le système des castes et la force des liens familiaux ne suffisent pas à expliquer pourquoi le migrant ne maximise pas sa recherche d'information en allant *aussi* voir les co-villageois. Or, c'est le plus souvent un membre de la famille qui est à l'origine de la venue du migrant, donc le principe de responsabilité s'applique à ce membre. D'ailleurs, en cas d'échec de sa recherche d'emploi, le migrant s'adresse en second lieu aux co-villageois<sup>(25)</sup>

(24) Cette présentation est évidemment une interprétation *ex-post* de la mise en place du réseau migratoire. Il est en réalité très difficile de suivre la genèse et le développement d'une institution. Les règles sont en constante interaction, se nourrissent les unes les autres. Par exemple, la règle 4 peut donner lieu à des interprétations différentes et des nuances sensibles selon les besoins. Dans une conjoncture économique urbaine difficile, les migrants installés à Delhi peuvent avoir moins de temps disponible pour les nouveaux venus, ce qui diminue leurs chances de trouver un emploi. Il peut se dire au village que « l'aide est moins efficace qu'avant ».

(25) On peut penser dans ce cas qu'il y a dégradation de la réputation de la famille et diminution de l'incitation future à migrer pour de nouveaux membres.

et les migrants qui n'ont reçu ni information ni incitation s'adressent aussi bien aux membres de leur famille qu'aux co-villageois.

De la règle 1, on déduit que les migrants souhaitent continuer à appartenir à la communauté villageoise et à leur famille restée au village, ce qui les incite fortement à envoyer de l'argent. Ce trait est commun à la plupart des situations d'émigration dans le monde en développement. Dans un autre article, Banerjee (1984) montre d'ailleurs que la décision d'envoyer de l'argent dépend plus de la situation familiale au village (présence du conjoint et de personnes à charge) que de la situation en ville (niveau des revenus); les migrants les moins disposés à transférer une part de leurs revenus sont ceux qui déclarent compter s'installer durablement en ville. Les termes du contrat migratoire suggèrent donc que les migrants sont moins guidés par un strict altruisme vis-à-vis de leurs proches que par leurs perspectives d'avenir<sup>(26)</sup>.

L'exemple philippin provient de Lauby et Stark (1988), qui étudient les migrations entre zones rurales et urbaines aux Philippines et observent que le phénomène est surtout féminin<sup>(27)</sup>. À partir d'un ensemble de constatations, qui relèvent soit de schèmes socioculturels, soit de modes de fonctionnement économiques, ils énoncent qu'il est impossible de comprendre les ressorts de cette migration féminine sans prendre en compte le contexte familial, hypothèse forte que nous défendons ici dans le cadre d'une migration institutionnalisée. Voyons quel est le schéma en œuvre.

Règle 1. Un migrant d'une zone rurale vers une zone urbaine est très souvent célibataire.

Règle 2. Il envoie une part significative de son revenu à ses parents.

Règle 3. Les filles sont plus contrôlées que les garçons par leurs parents.

Règle 4. À capital humain identique, les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes.

Les règles 1 et 2 stipulent que les migrations des jeunes participent à la formation du revenu familial. Les règles 3 et 4 sont contradictoires en termes de choix du sexe des migrants. En effet, la rationalité économique voudrait que l'on envoie les individus ayant l'espérance de revenu la plus forte (règle 4), c'est-à-dire les hommes, mais les comportements opportunistes seraient dans ce cas sans doute plus nombreux (règle 3).

Deux éléments peuvent faire pencher la balance pour que la migration des filles soit préférée à celle des garçons<sup>(28)</sup>. Premièrement, on peut penser que le principe de précaution (règle 3), c'est-à-dire de minimisation des risques, l'emporte comme nous l'avons postulé. Deuxièmement, et c'est là l'argument de Lauby et Stark, la règle 4 penche paradoxalement en faveur

<sup>(26)</sup> C'est une proposition désormais commune de la littérature consacrée aux déterminants des transferts migratoires. Cf. STARK (1991).

<sup>(27)</sup> Pour une description plus détaillée de la migration aux Philippines, voir aussi FINDLEY (1987).

<sup>(28)</sup> Loin d'être un épiphénomène, l'institutionnalisation de la migration des jeunes filles est une pratique très répandue, notamment en Amérique latine (LAUBY et STARK, 1988).

des filles. Il faut savoir qu'aux Philippines, grâce à un programme de scolarisation de longue date, filles et garçons ont un niveau d'éducation similaire. Mais, que ce soit en termes pécuniaires ou de stabilité de l'emploi, la discrimination envers les filles sur le marché de l'emploi urbain est un facteur d'insécurité qui implique qu'elles ne peuvent se permettre de rompre les liens avec leur famille. Inversement, un garçon ayant un salaire supérieur et un emploi stable pourrait placer ses économies sur le marché du crédit urbain et « oublier » sa famille. Un emploi *pas trop payé* et *pas trop sûr* est une garantie pour les familles que leur migrant leur reste dévoué.

Les études du phénomène migratoire, parce qu'elles reposent sur des enquêtes démographiques ou socio-économiques quantitatives, ont fort peu à dire des normes sociales régissant localement la migration. De nombreuses descriptions et modélisations du comportement migratoire existent, qui renvoient à de fortes régularités en termes d'âge et de statut familial des migrants, de fréquence des retours, de direction et de volume des migrations, etc. Mais ces traits distinctifs de la migration, dont le détail relève des arrangements institutionnels locaux, expriment un système de règles qu'il peut sembler difficile de mettre à nu<sup>(29)</sup>. Il s'agit d'un ensemble de règles tacites ou de contraintes informelles, s'exprimant souvent dans une *culture de la migration*, qui porte en elle ses propres valeurs<sup>(30)</sup>.

L'exemple du logement des migrants en Afrique est à cet égard assez caractéristique. Dans son étude sur les réseaux migratoires des Sereer Siin-Siin à Dakar, Fall (1988) montre bien les coutumes à l'œuvre dans l'accueil des migrants en ville. Il cite le cas de A.J. qui s'installe à Dakar dans une chambre chez son cousin, lequel héberge déjà six autres migrants. A.J. participe au loyer le temps qu'il est logé. Ce système permet une grande flexibilité dans les choix des périodes de migration, dictés le plus souvent par l'activité agricole. W.N.G., dont le domicile est appelé l'*Ambassade de Naxaar à Dakar*, témoigne :

« Aujourd'hui, si je devais faire le bilan, force serait de reconnaître que j'ai reçu des centaines et des centaines de migrants et migrantes ; je ne peux pas dire exactement combien de gens j'ai reçus ici. Il y a des filles qui étaient ici, elles sont retournées au village pour se marier. Elles ont eu des enfants et des petites filles qui à leur tour sont à Dakar et travaillent comme "bonnes". Ces petites filles ont suivi la même procédure que leurs parents. Il y en a qui sont chez moi. [...]. Je ne reste pas une semaine sans avoir des visiteurs venant du village. [...]. Ils viennent voir leurs filles. » (p. 65)

<sup>(29)</sup> On trouvera par exemple dans l'ouvrage de RACINE (1994) la description des causes de non-migration dans une région d'Inde méridionale. Dans cet inventaire des freins à la migration (relations semi-féodales, devoirs familiaux, attachement à la terre), on reconnaît les traits spécifiques d'autres institutions locales, exprimés en termes économiques ou idéologiques, qui entrent directement en contradiction avec l'institution migratoire.

<sup>(30)</sup> Revenons aux aspects idéologiques de la migration déjà mentionnés. Dans une étude sur le nord du Nigeria, OLOFSON (1985) dresse la liste des modes migratoires locaux, autorisés ou prohibés. Il observe notamment comment un type particulier de migration, dans lequel le migrant fuit ses responsabilités familiales en quittant son village, est l'objet d'une réprobation normative très forte. Inversement, d'autres formes de mobilité, qui préservent les liens entre migrants et sédentaires, sont socialement tolérées, voire encouragées.

Si W.NG. semble satisfait d'héberger tous ces migrants, il faut souligner que dans ce système, c'est d'abord la recherche de l'efficacité qui prime. Dans le contexte africain en général, Locoh (1989, p. 25) présente cette coutume d'hospitalité comme une quasi-obligation, qui peut être plus ou moins bien vécue par la famille d'accueil :

« La recherche d'un emploi pour le migrant est une stratégie obligée pour les familles qui accueillent puisqu'elles sont plus ou moins contraintes par la coutume d'héberger le nouveau venu. Autant l'aider à trouver un emploi qui lui permettra, soit d'acquérir l'autonomie domestique, soit de contribuer aux dépenses du ménage qui l'héberge. »

### V. – Le réseau comme support institutionnel privilégié

La migration, en s'institutionnalisant, ne repose pas que sur une idéologie et des routines de comportement. Elle s'appuie aussi sur le réseau migratoire, une institution sociale très puissante dont le rôle crucial a été mis à jour par des travaux de synthèse récents<sup>(31)</sup>. Analysons ce phénomène de réseau d'une façon plus détaillée, à la lumière d'un autre principe de l'approche institutionnaliste.

Les réseaux ou filières migratoires constituent le support le plus solide pour le maintien des flux migratoires. Nous considérons ainsi le réseau comme une infrastructure sous-tendant les échanges. Les migrants auront recours à des réseaux à différentes étapes de leur cheminement : soutien au projet migratoire, identification des destinations et périodes propices, avance des frais de déplacement, accompagnement pendant le trajet, passage de frontières, hébergement et insertion professionnelle dans le lieu de destination, échanges matériels et immatériels avec le village d'origine. Le réseau comprend donc une part d'organisation humaine, englobant tous les relais de la migration des zones de départ aux zones d'arrivée ; il comporte aussi un aspect proprement institutionnel, formé d'un système de règles pratiques de fonctionnement du réseau.

Carrington *et al.* (1996) ont formalisé l'évolution d'un réseau migratoire à partir de l'exemple historique de la *Great Black Migration* du sud vers le nord des États-Unis entre 1915 et 1960. Comme on l'a évoqué plus haut, les premiers migrants « spontanés » furent ceux pour lesquels les coûts d'installation et de recherche d'emploi étaient les plus faibles, c'est-à-dire généralement des hommes jeunes. L'acquisition d'information sur les emplois disponibles et les facilités offertes par les premiers migrants aux suivants en termes de logement, crédit et soutien moral, ont induit des coûts décroissants au fur et à mesure que la communauté de migrants grandissait. Cette diminution progressive des coûts de la migration grâce au réseau permet d'expliquer pourquoi des différentiels de revenu entre zones rurales et zones urbaines décroissants dans le temps n'ont pas forcément conduit à un ralentissement de la migration.

<sup>(31)</sup> Voir par exemple SKELDON (1990) et MASSEY *et al.* (1993).



Ce mécanisme est d'autant plus digne d'être mentionné que les effets de réseaux ne jouent pas à sens unique : les employeurs peuvent aussi avoir intérêt à se procurer de la main-d'œuvre au sein d'un réseau particulier, dont ils connaissent les membres pour les avoir déjà employés. C'est ainsi que des villages ou des régions entières développent un quasi-monopole sur certains types d'emplois ou dans certaines entreprises<sup>(32)</sup>.

Le réseau se fonde avant tout sur l'appui offert par des compatriotes (parents, co-villageois) et correspond donc à une institution d'origine locale, couvrant plusieurs espaces allant du village à la zone d'implantation. Le réseau ne peut reposer sur la seule parenté proche (famille nucléaire, ménage), qui offrirait un soutien trop limité du fait de sa taille. Le réseau, en matière de migration comme en d'autres cas, s'appuie sur la « force des liens faibles » (Granovetter, 1973) : les relations secondaires, mais mobilisables, dont disposent les individus vont fournir les possibilités d'expansion les plus importantes (voisinage, amis, classe d'âges). On observe en général dans les réseaux et les diasporas migratoires un affaiblissement des barrières entre groupes proches (castes, clans, lignages, etc.) qui aboutit à un élargissement et à un enrichissement du réseau. Certaines composantes des réseaux peuvent relever en réalité d'un dispositif externe, organisé notamment par des « courtiers » de la migration comme les agents recruteurs, les passeurs de frontières ou encore les avocats<sup>(33)</sup>. Le rôle de ces intermédiaires peut être très important, comme dans le cas des migrations internationales clandestines ; il représente très clairement la formation d'un marché de l'aide à la migration et supplée aux carences du réseau migratoire.

Proposition 6 :

*La forme institutionnelle spécifique répond à la nature des échanges (fréquence, actifs échangés).*

En suivant la logique institutionnelle, nous retrouverons le principe de fonctionnement en réseau dans la nature des échanges qu'il encadre. La transaction migratoire se réalise entre des individus migrants et leurs groupes d'origine. Les ressources qui peuvent être mises sur le marché par les communautés d'origine sont parfois limitées à une main-d'œuvre ayant reçu une formation bien spécifique, c'est-à-dire difficilement redéployable dans d'autres secteurs ou activités que ceux pour lesquels elle a été formée. Il convient de souligner que les actifs détenus par les migrants dans les sociétés rurales du Tiers-Monde (tels que la propriété foncière, l'autorité politique, le savoir traditionnel, la réputation locale) sont souvent

<sup>(32)</sup> Par exemple, en Tunisie où a vécu un des auteurs, les jeunes domestiques employées à Tunis sont issues des villages enclavés des régions montagneuses du nord-ouest du pays (Kroumirie). De même, en Inde où habite le second auteur, tout gardien de maison se dit *Gurkha* (ethnie népalaise) et, à défaut d'appartenir à ce groupe ethnique, le candidat se doit d'être népalais pour se faire embaucher comme veilleur de nuit qualifié.

<sup>(33)</sup> À propos de l'organisation des filières en Asie, et notamment en Malaisie, HUGO (1996, p. 109-111) parle « d'industrie de la migration ». Cette industrie relève du secteur privé, formel ou informel, légal ou illégal.

de ce type, correspondant à des ressources non transférables qui risquent de perdre toute valeur lors de la migration de leur détenteur<sup>(34)</sup>.

Une fois insérés professionnellement, les migrants peuvent adopter différentes stratégies. Ils peuvent choisir de réinvestir leurs gains à leur seul profit ou à celui de leur entourage immédiat au lieu d'en transférer une part vers leur village d'origine. Cela est encore plus vrai des migrants plus instruits qui, de par leur niveau d'éducation, disposent d'actifs non spécifiques qui faciliteront leur insertion sur des marchés du travail très divers.

Les réseaux sont d'autant plus structurés ou hiérarchisés que la transaction est risquée pour les participants. Rappelons que la dimension temporelle est cruciale pour que soit respecté le contrat migratoire, car ce contrat ne peut se réaliser instantanément : l'investissement préalable des familles sur le migrant précède en effet de nombreuses années les éventuels profits de la migration à venir. Ainsi, la forte incertitude qui règne sur la transaction (réussite professionnelle du migrant et maintien de ses liens avec sa famille) détermine des conditions favorables à une structure de type hiérarchique.

De manière concomitante à la constitution des réseaux, les contrats entre migrants et non-migrants s'affinent et les transactions qui s'ensuivent deviennent peu à peu des routines. Acquisition d'information, diminution des coûts et des risques liés à la migration sont à la base de son institutionnalisation. Avec le temps, la migration devient progressivement indépendante des facteurs qui en ont été à l'origine. Le processus s'auto-renforce et tend à développer sa propre dynamique, de manière endogène, en interaction constante avec d'autres facteurs qui participent à l'institutionnalisation de la migration en formant un système<sup>(35)</sup>. Mais le processus n'est pas nécessairement cumulatif, car l'institution migratoire traditionnelle peut s'avérer incapable de fournir certains services aux migrants potentiels; dès lors, on peut assister à l'émergence du marché de l'aide à la migration que l'on a évoqué plus haut, grâce auquel certaines activités de logistique (établissement des documents d'embauche ou des passeports, franchissement des frontières, etc.) sont sous-traitées à des intermédiaires spécialisés. Pour reprendre le vocabulaire de Williamson (1985, 1991), on se trouve face à une structure de type hybride, combinant mécanismes de marché et règlement institutionnel.

<sup>(34)</sup> WILLIAMSON (1985), dont nous nous inspirons ici, considère que les coûts de transaction sont particulièrement élevés pour les actifs spécifiques, justifiant des structures plus hiérarchiques. Le règlement par le marché est au contraire plus approprié aux actifs non spécifiques, aisément redéployables vers d'autres activités.

<sup>(35)</sup> Voir CARRINGTON *et al.* (1996) et MASSEY *et al.* (1993).

## VI. – L'institution migratoire : nécessité ou possibilité?

Face à l'émergence des marchés dans l'économie urbaine de certaines parties du monde, les institutions traditionnelles semblent toujours être des réponses appropriées à l'incertitude prévalant dans les systèmes de production ruraux. Le regain d'intérêt pour les institutions, auparavant perçues comme des survivances archaïques retardant le développement, a conduit les chercheurs à une réinterprétation de leur mode de fonctionnement. L'accent a été mis sur leurs avantages en termes d'adaptation aux conditions locales, notamment du fait de leur capacité à gérer les risques.

Les institutions seraient ainsi une réponse possible aux problèmes rencontrés par les organisations dans un contexte particulier. Que ce soit à travers l'analogie avec les mécanismes de l'évolution biologique ou à la lumière des analyses historiques telles que celle de North (1990), le cheminement institutionnel peut donc conduire à des arrangements efficaces par rapport à un problème donné (survivre en période de crise, par exemple) mais qui sont loin de maximiser le bien-être collectif selon le critère de Pareto<sup>(36)</sup>.

Proposition 7 :

*L'institution n'est pas nécessairement l'arrangement optimal.*

En termes migratoires, cela signifie que les dispositifs mis en œuvre, tels que les réseaux, offrent de multiples avantages aux participants de la transaction, mais ne sont pas nécessairement les arrangements les plus efficaces. La formation initiale des réseaux doit en effet beaucoup au hasard, car elle repose sur les errances des premiers aventuriers migrants et leur capacité à créer une niche migratoire, c'est-à-dire une destination et un secteur professionnel spécifiques d'accueil pour les migrants. La filière qui se met alors en place, nourrie d'abord par la parenté proche des pionniers, puis élargie à d'autres groupes sociaux, dépend souvent du destin singulier d'un migrant. Examinons par exemple la constitution d'une filière d'un village du nord du Sénégal vers la Casamance (de langue et culture différentes) :

« Cela fait depuis 1960 que les gens partent pêcher là-bas [en Casamance]. Amadou Wane [pêcheur, appartenant à la caste politiquement dominante] est le premier à y être parti. Il a créé une usine de crevettes à Ziguinchor avec les Toubabs [les Blancs]. Puis il est devenu le *diategui* [le correspondant] pour héberger les gens du village venus travailler. Les gens pêchaient la crevette et lui, il écoulait les produits et fournissait l'équipement [les filets, les pirogues]. Il tenait aussi les comptes et gardait l'argent jusqu'au retour des migrants au village. »<sup>(37)</sup>

<sup>(36)</sup> Voir aussi les remarques de NUGGENT et NABLI (1989, p. 1 343). Une dérive fonctionnaliste consiste à assimiler l'institution à certains des rôles économiques qu'elle remplit.

<sup>(37)</sup> Guilamoto, note de terrain de janvier 1993, village de la région de Saint-Louis.

Dans cette description, on reconnaît certains ingrédients habituels du réseau migratoire : aide à l'emploi, hébergement, insertion commerciale, avance de capital (matériels de pêche), gestion de l'épargne. On pourrait ainsi penser que la filière vers la Casamance était la solution optimale pour les migrants, d'autant qu'elle permettait aux migrants saisonniers de s'absenter pendant la morte-saison et de revenir au pays alors que débutaient les pluies. Mais notre enquête, réalisée parmi différents villages de la même région, fit apparaître un faisceau de réseaux distincts, très segmentés selon les localités d'origine : filières de pêcheurs ou vendeurs de poissons en Casamance, de vendeurs de lait à Dakar, de brodeurs en Mauritanie, de trafiquants de pierres en Afrique centrale, ou encore de commerçants ambulants (montres et lunettes de soleil) en Côte-d'Ivoire. Et au même moment, un petit nombre de pionniers arpentaient des régions hors des destinations traditionnelles, notamment en Europe du Sud ou dans les pays arabes, régions qui constitueront peut-être ultérieurement des zones d'immigration importantes. Cette hétérogénéité, qui correspond également à une forte segmentation entre les réseaux villageois, est apparemment un produit du hasard ; une fois établie, la filière tend à contraindre le circuit des futurs candidats à la migration, même si la région d'accueil peut se trouver saturée<sup>(38)</sup>. Le dispositif peut continuer à fonctionner sur son propre élan, sans qu'il ne soit à proprement parler optimal au sens de la maximisation de l'espérance du revenu.

Prenons à présent un exemple plus structurel d'anomalie de fonctionnement, comme celui de la sélectivité sexuelle de la migration. Dans le Tiers-Monde, les réseaux masculins et féminins sont en effet très distincts, les réseaux féminins étant en général d'importance négligeable<sup>(39)</sup>. D'un point de vue théorique, à moins que les aptitudes à la migration ne soient spécifiquement fondées sur le genre, toute sélection préalable sur ce critère est forcément moins performante qu'un mécanisme de marché de l'offre et de la demande de main-d'œuvre. Mais face à de tels déséquilibres dans les options des femmes et des hommes, il est aussi possible d'en reconstituer la logique en prenant en compte des principes tels que la division sexuelle des tâches et l'endogamie, extrêmement courants dans les communautés rurales du Tiers-Monde.

Ainsi, dans certaines sociétés où les hommes sont nombreux à partir, les migrations individuelles des femmes peuvent être fortement découragées, voire proscrites. En contrepartie, les migrants resteront tributaires de leur village d'origine pour se marier ultérieurement. Les mariages de migrants, négociés à distance et souvent célébrés lors d'une courte visite, sont d'ailleurs une des activités les plus importantes des réseaux migratoires. Les migrants qui ont manqué à leurs obligations traditionnelles peuvent être à ce moment-là pénalisés par la communauté. Et une fois mariés, leur famille restant souvent au village, ils devront conserver des liens étroits avec

<sup>(38)</sup> C'est le cas classique de la migration vers les villes, en dépit d'un fort taux de chômage urbain.

<sup>(39)</sup> Sauf dans certains pays, et pour des raisons bien particulières, comme nous l'avons déjà vu.

leur milieu d'origine (visites, transferts monétaires). Ailleurs, la migration féminine est plus fréquente. Mais le séjour des femmes en ville reste porteur de risques pour la communauté d'origine, qui doit veiller au contrôle de la sexualité des migrantes. Les femmes peuvent d'ailleurs payer très cher de leur réputation et de leur statut une trop forte autonomie migratoire<sup>(40)</sup>. En Asie, les femmes sont souvent cantonnées dans des réseaux de migration professionnelle très précis, travaillant comme gouvernantes, domestiques, infirmières, etc. (Hugo, 1996). Dans l'exemple philippin examiné plus haut, la marginalité économique des migrantes leur confère une autonomie très limitée. Il en va de même pour leurs consœurs migrant pour occuper des emplois domestiques dans des pays de culture très différente (dans les États du Golfe par exemple).

Un dernier exemple de réseau migratoire dans les pays du Golfe peut nous faire mieux comprendre leur nature. Beaugé (1986) décrit ce très intéressant système de gestion de la main-d'œuvre migrante : la *kafala*. Pour travailler dans un État du Golfe, chaque migrant doit avoir un « parrain » (*kafil*) qui est son garant juridique et son intermédiaire dans les affaires qu'il traite dans le pays. Le rang social du *kafil* est du même ordre que celui du migrant. Le *kafil* touche évidemment une commission sur le salaire ou sur les profits réalisés par le travailleur émigré (jusqu'à trois mois de salaire). Sans décrire en détail cette pratique, soulignons que son caractère automatique et son ampleur (plusieurs milliers de filleuls pour certains parrains) en font une véritable institution dans ces pays, qui régule à sa manière le marché du travail, dans une perspective assez lointaine des conditions de marché. Il faut plutôt voir sa spécificité dans son origine historique, à savoir les traditions d'hospitalité et de rattachement au groupe issues des textes sacrés.

Mais ces interprétations, qui visent à faire le lien entre les aspects économiques et sociaux de la migration, occultent la question de l'efficacité relative des institutions migratoires et de leur viabilité à long terme. En effet, si ces institutions ont pu se révéler satisfaisantes dans un contexte économique et historique donné, si elles sont caractérisées par une forte inertie, rien ne permet en revanche de dire qu'elles subsisteront à long terme, que ce soit sous une forme pure ou hybride. Car, comme nous allons le voir, les réseaux se transforment, sous l'effet de facteurs internes et externes.

<sup>(40)</sup> Sur la migration féminine, le harcèlement sexuel et l'accusation de prostitution, voir BRYDON (1987) pour l'Afrique de l'Ouest et KARLEKAR (1995) à propos de l'Inde.

## VII. – Quelques traits propres à la transformation endogène des réseaux

En règle générale, l'analyse démographique, sociologique ou géographique des réseaux migratoires ne dépasse pas la description de leur fonctionnement sur une courte période, voire en coupe instantanée<sup>(41)</sup>. Habitue à raisonner en termes d'équilibre statique, la théorie économique standard n'est pas mieux équipée pour étudier la dynamique de ces réseaux. L'économie néo-institutionnelle peut apporter un éclairage neuf sur ce point en intégrant simultanément l'ensemble des dispositifs institutionnels et organisationnels, en prenant en compte les dynamiques et les tensions qui peuvent exister entre eux, et qui interviennent comme catalyseurs du changement.

Rappelons que pour analyser les migrations, nous nous sommes placés dans une logique de minimisation des risques et non pas de maximisation des revenus. Dans ce cadre, toute zone d'accueil permettant d'espérer un revenu avec une probabilité jugée acceptable constitue une solution « satisfaisante », sans être nécessairement optimale<sup>(42)</sup>. Si le réseau migratoire, la zone de départ et la zone d'accueil forment un système, c'est finalement parce que la migration s'est institutionnalisée et non pas parce que ce couple géographique répond à un processus d'optimisation implicite. Peu sensibles à une espérance de gain supérieur mais de variance plus forte, ces réseaux se perpétuent.

Cette dynamique endogène a souvent beaucoup plus de poids qu'on ne l'imagine. Dans une étude sur les migrations poular et soninké, Traore (1994) montre combien il est réducteur de ne considérer ces systèmes migratoires qu'à travers l'impact que la colonisation a eu sur eux. Il rejette la distinction entre migration moderne et migration traditionnelle et prône une analyse historique de très long terme des migrations. Il montre ainsi les différences très sensibles, et très anciennes, entre les migrations des ethnies poular et soninké en termes de calendrier, de destination et d'activités; celles-ci résultent des inerties institutionnelles propres à ces sociétés. Ces dynamiques seront d'autant plus lourdes à faire dévier que l'institution migratoire a un poids économique fort, comme c'est précisé-ment le cas dans la vallée du Sénégal.

Analysant un domaine apparemment éloigné du nôtre, la dynamique des choix technologiques, Arthur (1988) mentionne quatre mécanismes cruciaux dans l'auto-consolidation de ces choix, qui s'appliquent fort bien à la constitution des réseaux<sup>(43)</sup> :

<sup>(41)</sup> « Most research on social networks and immigrant incorporation focuses on the short-term and positive functions of networks, neglecting changes in networks over time. » (HAGAN, 1998, p. 55)

<sup>(42)</sup> Le principe de satisfaction (*satisficing*) s'oppose à celui de maximisation du modèle standard.

<sup>(43)</sup> Voir aussi NORTH (1990, p. 94).

— *large investissement initial et par conséquent coût ultérieur dégressif* : on reconnaît la baisse tendancielle des coûts migratoires à l'intérieur d'un réseau ;

— *effet d'apprentissage qui facilite l'usage au fur et à mesure* : le réseau fonctionne d'autant mieux qu'il s'enrichit de l'expérience de nouveaux migrants ;

— *coordination avec d'autres activités* : au fur et à mesure, le réseau s'articule avec les marchés locaux (de l'emploi, de l'immobilier) et les organisations et institutions villageoises (famille, système foncier, etc.) ;

— *aspirations adaptatives* : le réseau devient le canal exclusif de la migration aux yeux des villageois.

Ces mécanismes résument parfaitement la riche littérature qui se développe à propos du caractère cumulatif de la migration. Les conclusions que l'auteur en tire à propos des évolutions technologiques sont tout aussi stimulantes pour notre réflexion :

— *possibilité de configurations non efficaces* : un réseau migratoire n'est pas nécessairement la solution efficace aux problèmes initiaux qui l'ont rendu possible ;

— *effet de cheminement (path dependency)* : un événement mineur (aléatoire) peut avoir des conséquences cruciales sur le développement ultérieur du réseau ;

— *existence d'équilibres multiples* : différentes solutions satisfaisantes sont possibles et les réseaux migratoires potentiels sont nombreux ;

— *effet de cliquet (lock-in)* : une fois en place, une filière est difficile à remplacer.

Nous avons déjà évoqué les deux premières caractéristiques du réseau : son efficacité limitée et les aléas de sa formation. Les autres conclusions de la comparaison entre évolution technologique et dynamique institutionnelle nous sont également familières. L'existence de filières multiples qui constituent autant « d'équilibres locaux », est attestée par les enquêtes multi-sites sur l'émigration telles que celle que nous avons mentionnée à propos de la vallée du fleuve Sénégal<sup>(44)</sup>. La coexistence de différents réseaux pourrait en théorie être une source de concurrence et de spécialisation de ces réseaux, et donc conduire à une optimisation progressive. Toutefois, il semble qu'il y ait une forte segmentation micro-locale, avec des variations sensibles entre localités adjacentes : les réseaux, fondés sur de fortes solidarités familiales ou villageoises, sont plutôt en situation de monopole et la théorie économique nous invite à y chercher des mécanismes de rente, plutôt qu'une garantie d'efficacité.

Le dernier mécanisme relatif à l'effet de cliquet est également à l'œuvre dans la formation des réseaux. L'établissement de nouveaux réseaux représente un investissement très lourd, et il est donc difficile de revenir en arrière ; si

<sup>(44)</sup> Voir aussi MASSEY *et al.* (1987) pour des exemples mexicains.

les filières en place à partir d'une localité sont déficientes, il sera plus facile de les redéployer à la marge que d'ouvrir une piste entièrement nouvelle. Pour les migrants, cela consistera à se diriger vers des destinations adjacentes ou à s'insérer dans un autre secteur, tout en conservant la plupart des relais offerts par le réseau sous son ancienne forme. La souplesse propre à la structure en réseaux facilite ce redéploiement rapide et les phénomènes très courants de migrations par étapes, comme en atteste l'exemple des migrants indiens à Lisbonne (Macaista Malheiros, 1996). Ceux-ci ont quitté les territoires portugais où ils étaient présents au moment de la décolonisation, notamment le Mozambique, pour s'installer dans la capitale portugaise. Développés dans le milieu des années soixante-dix, les réseaux qui se sont mis en place à partir de ces territoires ont été peu à peu supplantés par ceux venant directement d'Inde. Il faut noter que les différentes communautés indiennes (hindous, musulmans, ismaéliens, catholiques) ont développé leurs propres réseaux et se sont spécialisées économiquement. Le caractère auto-renforçant de ces réseaux est dicté par le mode de développement des commerces de ces communautés : un jeune est employé par un patron avec lequel s'instaure une relation de confiance. Quand il a pu accumuler suffisamment de capital, il ouvre lui-même un commerce et emploie à son tour quelqu'un. Ce système de reproduction, fondé sur le financement familial et communautaire, est décrit par l'auteur comme ayant des « caractéristiques centripètes ».

### VIII. – Les dynamiques migratoires

Abordons à présent les institutions migratoires dans une perspective diachronique, afin d'en comprendre les logiques évolutives. En portant notre attention sur les termes de la transaction que représente la migration, on a pu mettre à jour quelques caractéristiques proprement endogènes. Elles se combinent avec des facteurs structurels de changement de régime migratoire.

Proposition 8 :

*L'évolution institutionnelle est à la fois endogène et exogène.*

Les facteurs endogènes d'évolution sont nombreux, car au-delà des mécanismes que l'on vient d'évoquer, la migration a souvent des retombées à l'intérieur du village d'origine. Stark (1991) a mis l'accent sur l'accroissement des inégalités locales qu'entraînait le succès de certains, avec pour conséquence une intensification de la migration parmi les ménages sédentaires. Selon cette analyse, qui repose sur la notion de privation relative (*relative deprivation*), la migration n'est pas que la réponse à un différentiel salarial intersectoriel, mais aussi la conséquence des inégalités de revenus locales, exacerbées par l'enrichissement des familles de migrants. Un dernier facteur interne d'évolution est constitué par le changement du système



de préférences ; si les agents et les organisations connaissent une transformation significative de leur système de valeurs (par exemple, en matière d'aversion au risque), les formes des contrats et les arrangements institutionnels devraient être remis en cause. L'effacement des principes de solidarités collectives, centrées sur la famille élargie ou la communauté villageoise, au profit de logiques plus individualistes peut être à l'origine de l'affaiblissement des solidarités de réseaux.

Au total, l'évolution endogène de l'institution migratoire peut être schématisée en quelques phases. Une phase préliminaire, pionnière, se déroule hors des réseaux, inexistantes à ce stade. Durant la phase suivante, les effets multiplicateurs des premières migrations réussies sont nombreux et l'institution se met en place très vite autour des filières migratoires qui ont réussi. Le coût de la migration tend alors à s'abaisser et la migration s'accélère encore. Dans une phase ultérieure, le système de valeurs des migrants se rapproche de celui de la population de la région d'immigration. Le rôle de l'institution migratoire risque de s'atténuer, d'autant que les migrants dépendent de moins en moins de leur village d'origine pour leur emploi, leur logement, leur mariage, etc. Il est vraisemblable que l'accroissement des échanges migratoires entame sur le long terme à la fois la solidarité et l'homogénéité du groupe d'origine et sa capacité à faire respecter son système de normes. C'est pourquoi les organisations villageoises, pour ne pas pâtir de l'opportunisme des migrants, doivent assurer de manière continue une gestion fine des réseaux migratoires. En Inde, le contrôle des migrants passe par une idéologie non intégrationniste, qui garantit une solidarité basée à la fois sur des facteurs psychologiques et économiques. Cadène (1993, p. 462) décrit ainsi cette procédure dans une communauté marchande du Rajasthan :

« Le désir d'assimilation qui, ailleurs, peut être un atout de réussite pour les migrants n'est pas de mise dans le contexte indien. C'est au contraire la capacité à maintenir son identité et à entretenir les liens avec la communauté d'origine qui permet à ces communautés marchandes de s'assurer de la solidité de leurs affaires, ainsi que d'établir et de consolider des situations de monopole. »

Indépendamment du changement des conditions économiques, sociales ou politiques, le progrès de la migration sera donc entravé par son propre développement, par un effet de type autorégulateur. Les études démographiques permettent parfois, quand elles adoptent une perspective diachronique, de mettre en évidence des caractéristiques correspondant au développement intrinsèque des filières (masculinité, spécialisation économique, diversification spatiale), afin de les dater et de recomposer le cycle migratoire<sup>(45)</sup>. La composition démographique de la migration est d'ailleurs un marqueur particulièrement efficace de l'évolution des filières ; la féminisation progressive, le vieillissement et la diminution de la part des cé-

(45) Voir notamment l'article exemplaire de MASSEY *et al.* (1994) sur le développement de l'émigration mexicaine vers les États-Unis.

libataires constituent de bons indices du mûrissement des réseaux et de leur devenir institutionnel.

L'histoire migratoire reste cependant à la merci de bouleversements à caractère exogène, qu'il s'agisse de phénomènes économiques, politiques ou sociaux. Dans le domaine économique, le fonctionnement de l'institution migratoire peut être affecté par des modifications du marché du travail (emplois offerts, localisation), par des changements de prix (taux de change, prix agricoles, salaires urbains) ou encore par des évolutions structurelles (dans la composition de la population par exemple). Des changements plus lents dans les déséquilibres économiques inter-régionaux peuvent annuler la baisse tendancielle des coûts de la migration (Carrington *et al.*, 1996). Les changements politiques (fermeture de frontière, conflit) ont un effet parfois brutal sur les filières et peuvent provoquer une réorientation des réseaux migratoires. Des changements technologiques (révolution des transports et des communications, mécanisation de l'agriculture) peuvent aussi jouer un rôle important. Il est en vérité difficile de couvrir l'éventail des bouleversements de nature à affecter l'institution migratoire, tant les variables à prendre en compte sont multiples.

Ces dynamiques sont-elles réellement exogènes? Pour reprendre les exemples que nous venons de citer, on peut en effet fort bien considérer que les migrations favorisent l'instabilité politique, la convergence économique entre régions ou encore les progrès technologiques. De telles questions, d'apparence formelle, ont des conséquences pratiques dans la modélisation du phénomène<sup>(46)</sup>. Ce domaine constitue un axe de recherche prometteur, et la prise en considération des mécanismes institutionnels permettra de mieux percevoir la dialectique entre facteurs endogènes et facteurs exogènes dans les dynamiques migratoires.

## Conclusion

Les enseignements tirés de la nouvelle économie institutionnelle fournissent un éclairage nouveau sur les réseaux migratoires et nous permettent de mieux comprendre les processus à l'œuvre dans leur naissance et leur dynamique. Si les conditions initiales de la mise en place d'un système migratoire peuvent être fortuites, les effets de baisse des coûts de transaction, les processus d'apprentissage, la création de normes et de routines qui s'autonomisent dans le temps, les interactions avec d'autres institutions locales, font que la dynamique d'un réseau migratoire obéit à des contingences endogènes, qui agissent à leur tour comme des contraintes sur les individus, les familles et les autres organisations socio-économiques. C'est

<sup>(46)</sup> On prendra pour illustration les problèmes d'endogénéisation des variables rencontrés dans les études les plus récentes (TAYLOR et WYATT, 1996; LAMBERT, 1994; GUILMOTO, 1998). Notons que l'apport prometteur de la théorie des jeux à l'analyse historique des institutions (GREIF, 1998) ouvre des perspectives à de nouvelles formes de modélisation pour l'étude des réseaux migratoires.

justement là leur raison d'être; en offrant des schémas pour les comportements, ces réseaux sont eux aussi de puissants réducteurs d'incertitude.

Il est clair que le schéma proposé ne rend pas compte de tous les types de migrations; son domaine d'application privilégié est sans conteste celui des migrations temporaires de travail des zones rurales vers les zones urbaines dans les pays en développement. La validité de l'analyse est d'autant plus grande que la segmentation des organisations communautaires et leur influence sur les individus sont affirmées. Les sociétés d'Afrique et d'Asie répondent par exemple assez bien à ce schéma.

L'apport majeur de cette perspective institutionnaliste est, à notre avis, de donner un cadrage théorique à l'étude d'un phénomène qui en manque trop souvent. À travers plusieurs exemples, nous avons essayé de montrer comment la lecture proposée permettait de donner des repères explicatifs à partir d'une seule théorie. Ceci permet, d'une part, de faire des hypothèses, et donc de proposer des schémas évolutifs de la dynamique des migrations et, d'autre part, de mieux comprendre le caractère stable des réseaux migratoires, c'est-à-dire autrement que par des arguments tautologiques selon lesquels «les réseaux favorisent la migration qui favorise les réseaux».

Dans cette optique, une piste de recherche serait par exemple de relier ce degré de stabilité à différents mécanismes émergents dans certains pays ou régions du Tiers-Monde : développement social rapide qui s'accompagne d'un renforcement progressif des compétences individuelles des migrants (éduqués, formés, diplômés) ou pénétration des mécanismes de marché (de la main-d'œuvre, du crédit, de l'assurance). Ces transformations risquent fort d'affaiblir l'encadrement institutionnel de la migration; le déclin relatif de la composante institutionnelle de la migration pourrait donc servir de marqueur à la «modernisation» de la migration de main-d'œuvre.

Ce cadre théorique nous semble aussi intéressant pour décrire des phénomènes très courants comme l'hypertrophie urbaine de certains pays d'Afrique de l'Ouest. Dans des réseaux migratoires dont le fonctionnement est strictement institutionnalisé, les coûts de la migration sont devenus suffisamment bas pour permettre des déplacements massifs d'actifs, aboutissant à un «effet de surchauffe» qui se traduit par un écart grandissant entre le volume de migrants venus tenter leur chance en ville et la capacité réelle d'absorption des régions d'accueil, particulièrement en cas de récession économique.

Un apport majeur de la nouvelle économie institutionnelle est peut-être qu'en suscitant l'intérêt pour la constitution et la dynamique des réseaux et des autres formes institutionnelles de la migration, elle souligne aussi l'importance des analyses historiques et anthropologiques du phénomène migratoire. En termes de méthode de recherche, nous plaçons pour une vigilance accrue à l'égard de la dimension longitudinale de la migration, que les enquêtes saisissent avant tout de manière transversale. Il importe d'ajouter immédiatement que cette dimension longitudinale ne prend

tout son sens qu'à une échelle collective, puisque c'est par la participation d'un groupe social homogène à la migration que l'institutionnalisation a des effets durables sur l'orientation des courants migratoires. L'analyse de l'évolution graduelle de la migration de l'ensemble d'un groupe nécessite par conséquent une reconstruction détaillée de l'histoire migratoire des communautés : identification des « pionniers », reconstitution des phases migratoires (établissement, consolidation, puis éventuelle diversification des réseaux), histoire des diasporas migrantes, liens entre retours dans la communauté d'origine (régularité des visites, fréquence des retours définitifs) et logiques d'établissement des migrants (regroupement familial, investissement des revenus des migrants sur place ou au village, etc.). Ceci implique, dans la conception des enquêtes, un plus fort intérêt pour le recueil des informations collectives ou communautaires, et une attention particulière pour l'histoire sociale des filières migratoires que la seule approche démographique ne peut saisir.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARTHUR B.W., 1988, « Self-Reinforcing mechanisms in economics », in Anderson P. *et al.* (eds), *The Economy as an Evolving Complex System*, Reading, Addison-Wesley.
- BANERJEE B., 1983, « Social networks in the migration process: empirical evidence on chain migration in India », *Journal of Development Areas*, 17, p. 185-196.
- BANERJEE B., 1984, « The probability, size, and uses of remittances from urban to rural areas in India », *Journal of Development Economics*, 16, p. 293-311.
- BARDEM I., 1993, « L'émancipation des jeunes : un facteur négligé des migrations interafricaines », *Cahiers des Sciences Humaines* 29, 2-3, p. 375-393.
- BEAUGÉ G., 1986, « La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2, 1, p. 109-122.
- BEN PORATH Y., 1980, « The F-connection: families, friends and firms and the organization of exchange », *Population and Development Review*, 6, p. 1-30.
- BRYDON L., 1987, « Who moves? Women and migration in West Africa in the 1980's », in Eades J., (ed), *Migrants, Workers, and the Social Order*, London-New York, Tavistock Publications, p. 164-180.
- CADÈNE P., 1993, « Réseaux économiques et territoires de l'identité dans une petite ville indienne », *Cahiers des Sciences Humaines*, 29, 2-3, p. 443-463.
- CARRINGTON W.J., DETRAGIACHE E., VISHWANATH T., 1996, « Migration with endogenous moving costs », *American Economic Review*, 86, 4, p. 909-930.
- CASTLES S., MILLER M.J., 1993, *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, London, Macmillan.
- COASE R.H., 1937, « The nature of the firm », *Economica*, 4, p. 368-405.
- COASE R.H., 1960, « The problem of social cost », *Journal of Law and Economics*, 3, p. 1-44.
- FAFCHAMPS M., 1992, « Solidarity networks in preindustrial societies: rational peasants with a moral economy », *Economic Development and Cultural Change* 41, 1, p. 147-173.
- FALL A.S., 1988, *Réseaux migratoires des Sereer Siin-Siin à Dakar*, mémoire de DEA d'anthropologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- FINDLEY S.E., 1987, *Rural Development and Migration. A Study of Family Choices in the Philippines*, Boulder and London, Westview Press.
- GHATAK S., LEVINE P., PRICE S.W., 1996, « Migration theories and evidence: An assessment », *Journal of Economic Surveys*, 10, 2, p. 159-198.
- GRANOVETTER M.S., 1973, « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, May, 78, 6, p. 1361-1380.
- GREIF A., 1998, « Théorie des jeux et analyse historique des institutions. Les institutions économiques du Moyen Âge », *Annales HSS*, 53, 3, p. 597-633.

- GUILMOTO C.Z., 1998, « Institutions and migrations. Short-term versus long-term moves in rural West Africa », *Population Studies*, 52, p. 85-103.
- GUILMOTO C.Z., 1991, « Le cycle migratoire tamoul 1830-1950 », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 7, 1, p. 123-150.
- GUILMOTO C.Z., SANDRON F., 1997, « Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement », communication au Congrès de l'UIESP, Beijing.
- GUILMOTO C.Z., SANDRON F., 1999, « Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement », *Économie Rurale*, 252, juillet-août, p. 47-54.
- HAGAN J.M., 1998, « Social networks, gender, and immigrant incorporation: resources and constraints », *American Sociological Review*, 63, February, p. 55-67.
- HARRISS J., KANNAN K.P., ODGERS G., 1990, *Urban Labour Market Structure and Job Access in India : A Study of Coimbatore*, International Labour Organisation, Geneva.
- HE Y., 1994, « Économie néo-institutionnelle et développement. Une analyse synthétique », *Revue d'Économie du Développement*, 4, p. 3-34.
- HODDINOT J., 1994, « A model of migration and remittances applied to Western Kenya », *Oxford Economic Papers*, 46, p. 459-476.
- HUGO Graeme, 1996, « Asia on the move: research challenges for population geography », *International Journal of Population Geography*, 2, 2, p. 95-118.
- HUGON P., 1993, *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte.
- JAYET H., 1996, « L'analyse économique des migrations. Une synthèse critique », *Revue Économique*, 47, 2, p. 193-226.
- KARLEKAR M., 1995, « Gender dimensions in labour migration. An overview », in Schenk-Sandbergen, L., (ed.), *Women and Seasonal Labour Migration*, New Delhi-London, Sage, p. 23-78.
- LAMBERT S., 1994, « La migration comme instrument de diversification intrafamiliale des risques. Application au cas de la Côte d'Ivoire », *Revue d'Économie du Développement*, 2, p. 3-38.
- LAUBY J., STARK O., 1988, « Individual migration as a family strategy : young women in the Philippines », *Population Studies*, 42, p. 473-486.
- LOCOH T., 1989, « Le rôle des familles dans l'accueil des migrants vers les villes africaines », in Antoine P., Coulibaly S. (éds), *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Paris, éditions de l'Orstom, p. 21-31.
- MACASTA MALHEIROS J., 1996, « Communautés indiennes à Lisbonne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 12, 1, p. 141-158.
- MAROTEL G., 1993, « Les marbriers de Carrare : culture migratoire et expansion économique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 9, 1, p. 95-111.
- MASSEY D.S., 1993, « Theories of international migration : a review and a appraisal », *Population and Development Review*, 19, 3, p. 431-466.
- MASSEY D.S. et al., 1987, *Return to Aztlan. The Social Process of International Migration from Western Mexico*, Berkeley, University of California Press.
- MASSEY D.S. et al., 1994, « Continuities in transnational migration: An analysis of nineteen Mexican communities », *American Journal of Sociology*, 99, 6, p. 1492-1533.
- MCNICOLL G., 1994, « Institutional analysis of fertility », in Lindhal-Kiessling K. and Landberg H. (eds), *Population, Economic Development and the Environment*, Oxford, Oxford University Press.
- MÉNARD C., 1990, *L'économie des organisations*, Paris, La Découverte.
- MÉNARD C., 1995, « Markets as institutions versus organizations as markets ? Disentangling some fundamental concepts », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 28, p. 161-182.
- MORTIMORE M., 1989, *Adapting to Drought. Farmers, Famines and Desertification in West Africa*. Cambridge, Cambridge University Press.
- NABLI M.K., NUGENT J.B., 1989, « The new institutional economics and its applicability to development », *World Development*, 17, 9, p. 1333-1347.
- NORTH D.C., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OLOFSON H., 1985, « The Hausa wanderer and structural outsiderhood : an emic and etic analysis », in Prothero, R. Mansell and Murray Chapman (eds), *Circulation in Third World Countries*, London, Routledge and Kegan Paul, p. 54-74.
- PÉREZ-LÓPEZ J., DAZ-BRIQUETS S., 1990, « Labor migration and offshore assembly in the socialist world », *Population and Development Review*, 16, 2, p. 273-300.
- POIRINE B., 1997, « A theory of remittances as an implicit family loan arrangement », *World Development*, 25, 4, p. 589-611.
- POLLACK R.A., 1985, « A transaction cost approach to families and households », *Journal of Economic Literature*, XXIII, p. 581-608.

- POOT J., 1996, « Information, communication and networks in international migration systems », *Annals of Regional Science*, 30, 1, p. 30-55.
- RACINE J.-L. (ed), 1994, *Les attaches de l'homme. Enracinement paysan et logiques migratoires en Inde du sud*, Institut français de Pondichéry et éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- REQUIER-DESJARDINS D., 1994, « L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique sub-saharienne », *Economie Appliquée*, 46, 4, p. 105-131.
- ROSENZWEIG M.R., 1988, « Risk, implicit contracts and the family in rural areas of low-income countries », *Economic Journal*, 98, p. 1148-1170.
- ROSENZWEIG M.R., BINSWANGER H.P., MCINTIRE J., 1988, « From land abundance to land scarcity : The effects of population growth on production relations in agrarian economies », in Lee R.D. et al. (eds), *Population Food and Rural Development*, Oxford, Clarendon Press, p. 77-100.
- ROSENZWEIG M.R., STARK O., 1989, « Consumption smoothing, migration, and marriage : evidence from rural India », *Journal of Political Economy*, 97, 4, p. 905-926.
- SKELDON R., 1990, *Population Mobility in Developing Countries : A Reinterpretation*, London and New York, Belhaven Press.
- STARK O., 1978, *Economic-Demographic interactions in agricultural development : the case of rural-to-urban migration*, Rome, UN Food and Agriculture Organization.
- STARK O., 1991, *The migration of labour*, Cambridge, Basic Blackwell.
- STARK O., LEVHARI D., 1982, « On migration and risk in LDCs », *Economic Development and Cultural Change*, 31, 1, p. 191-196.
- STIGLITZ J., 1986, « The new development economics », *World Development*, 14, 2, p. 257-265.
- TAYLOR J.E., WYATT T.J., 1996, « The shadow value of migrant remittances, income and inequality in a household-farm economy », *Journal of Development Studies*, 32, 6, p. 899-912.
- THUMERELLE P.-J., 1986, *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations*, Paris, CDU et SEDES.
- TRAORE S., 1994, « Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10, 3, p. 61-81.
- WILLIAMSON O.E., 1985, *The Economic Institutions of Capitalism*. New York. The Free Press.
- WILLIAMSON O.E., 1991, « Comparative Economic Organization : the Analysis of Discrete Alternative », *Administrative Science Quarterly*, 36, p. 269-296.

**GUILMOTO Christophe Z., SANDRON Frédéric.— La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement**

Cet article présente une nouvelle approche de la migration dans les pays en développement fondée sur les enseignements de l'économie institutionnelle. Nous proposons un cadre général d'analyse dans lequel la migration est considérée comme une « institution ». Cette approche nous semble être plus rigoureuse pour appréhender les dynamiques migratoires locales et se prête mieux à l'exercice prédictif que les analyses traditionnelles. En outre, grâce à un corpus théorique désormais bien étoffé et un nombre important d'études empiriques, il est possible d'examiner un certain nombre de propositions et d'hypothèses qui offrent des perspectives nouvelles à l'étude de la mobilité dans le Tiers-Monde.

L'article opère un va-et-vient entre théories du développement et leur application à la migration, ce qui permet de souligner brièvement la nature des innovations dans la théorie économique institutionnelle et leurs conséquences sur une vision globale de la migration dans le Tiers-Monde. Nous examinons plus en détail la mise en place de l'institution migratoire, de ses règles et de son organisation, ainsi que la place prépondérante occupée par les réseaux migratoires dans les mécanismes de mobilité. En fin d'article, on s'intéresse aux dynamiques endogènes et exogènes de la migration à partir de notre perspective.

**GUILMOTO Christophe Z., SANDRON Frédéric.— The internal dynamics of migration networks in the developing countries**

This article presents a new approach to migration in developing countries, based on the insights of institutional economics. The general analytical framework adopted treats migration as an « institution ». This approach is found to be more rigorous for an understanding of local migration dynamics and is better suited for predictive purposes than traditional analyses. In addition, the existence of a substantial body of theory and a wide range of empirical studies means that a number of suggestions and hypotheses can be examined, opening new perspectives for the study of mobility in the Third World.

The article juxtaposes theories of development with their application to migration, thereby making it possible to review briefly the nature of innovations in the theory of institutional economics and their implications for an overall view of migration in the Third World. There follows a more detailed examination of the creation of the migration institution and its rules and organization, and of the preponderant role of migration networks in the mechanisms of mobility. The article ends with an examination of migration's endogenous and exogenous dynamics using the perspective adopted here.

**GUILMOTO Christophe Z., SANDRON Frédéric.— La dinámica interna de los flujos migratorios en los países en desarrollo**

En este artículo presentamos una nueva perspectiva de análisis de las migraciones en los países en desarrollo, basada en teorías de economía institucional. Proponemos un marco general de análisis en el cual la migración se considera una « institución ». Esta perspectiva ofrece una forma más rigurosa de entender las dinámicas migratorias locales y se presta más a ejercicios de predicción que los análisis tradicionales. Por otra parte, la existencia de unas bases teóricas sólidas y de un número importante de estudios empíricos permiten examinar un cierto número de proposiciones e hipótesis que ofrecen nuevas perspectivas para el estudio de la movilidad en el tercer mundo.

En el artículo hacemos un repaso de las teorías del desarrollo y de su aplicación a las migraciones. Este ejercicio permite poner de manifiesto la naturaleza de las innovaciones que la aplicación de la teoría económica institucional hace posible y señalar sus consecuencias para una visión global de la migración en el tercer mundo. También analizamos en detalle la creación de la institución migratoria, de sus reglas y de su organización, así como el papel central que juegan las redes migratorias en los mecanismos de movilidad. Para finalizar, nos interesamos a las dinámicas endógenas y exógenas de la migración a partir de nuestra perspectiva.

---

Christophe Z. GUILMOTO, IRD, French Institute, PB 33, Pondicherry 605001, India, email: ifpssc@vsnl.com - Frédéric SANDRON, IRD, Laboratoire Population, Environnement, Université de Provence, 3 place Victor Hugo, 13331 Marseille cedex 3, email: sandron@newsup.univ-mrs.fr

